

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2015

Procès-verbal

L' an deux mille quinze , le 11 décembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire salle des fêtes de St marc la lande , sous la présidence de Monsieur Pascal OLIVIER , President.

Date de convocation du Conseil : 9/12/2016

Titulaires : OLIVIER Pascal, CATHELINEAU Eric, DUPONT Marc, GIRAUDON Marylène, BOUCHET Myriam, MEEN Dominique, MOTARD Yannick, CHAUSSERAY Francine, MALLET Bruno, FRADIN Jacques, CLAIRAND Alain, BIRE Ludovic, GIRARD Yolande, RUSSEIL Chantal, LARGEAU Claude, BONNET Bernard

Etaient Absents ou excusés : FAVREAU Jacky

Ont donné pouvoir : Baranger johann à Clairand alain, Celerau Florent à Cathelineau Eric, Juin sophie à Bire Ludovic, Kriz sophie à Chausseray Francine, Libner Jérôme à Olivier Pascal, Mineau Nadine à Girard Yolande, Pacreau Yannick à Russeil Chantal, Piron Benoit à Giraudon Marylène, Taveneau Cécile à Meen Dominique

Secrétaire de Séance : M CATHELINEAU Eric assisté de CATHELINEAU Maryse

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

**Retrait de la commune d'Allonne du Sivom
Décision modificative budgétaire**

Retrait de la commune d'Allonne du Sivom

Vu la compétence exercée en matière d'action sociale d'intérêt communautaire par la communauté de communes PAYS SUD GATINE en date du 29.09.2015

Vu la compétence exercée en matière d'action sociale par la communauté de communes PARTHENAY GATINE le 1^{er} janvier 2016 notifiée aux communes adhérentes

Vu l'arrêté préfectoral du 30.11.2015 constatant la transformation du SIVOM à la carte d'aide et de maintien à domicile de Saint marc la Lande en syndicat mixte (représentation substitution de 12 communes par la communauté de communes du Pays Sud Gâtine)

Vu la délibération de la commune d'Allonne en date du 30.11.2015 demandant son retrait du Sivomc au 31.12.2015 notifiée le 3 Décembre 2015

Vu la délibération de la communauté de communes Pays Sud Gâtine du 1^{er} décembre 2015 portant désignation des délégués communautaires siégeant au comité syndical du Syndicat Mixte d'aide et de maintien à domicile

Vu la délibération du comité syndical d'aide et de maintien à domicile de St Marc la lande en date du 8 décembre acceptant le retrait de la commune d'Allonne du Syndicat Mixte d'aide et de maintien à domicile de St Marc la lande au 31.12.2015 et fixant la répartition de l'actif et du passif au 31.12.2015

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE

d'approuver le retrait de la commune d'Allonne du Syndicat Mixte d'aide et de maintien à domicile de St Marc la lande au 31.12.2015.

Décision modificative budgétaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2015

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	64138		0020	0020	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	5 300,00
Total						5 300,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
013	6419		0003	0003	remboursement sur rémunération de personnel	5 300,00
Total						5 300,00

Le Président

le secrétaire de séance